

<b>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2010</b>
---

L'an deux mille dix, le vingt cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

**Étaient présents :** MM.PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE, ALTARE, Adjoint, BEVILLON, LANDAIS, PIVETEAU, BRIEAU, VERDEAU, CROISÉ, REMAUD, HAYREAU, BONNIN, LIMOUZIN, Nathalie BODET (à partir de 20h40), GUERIN, BARRAUD Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

- Madame Stéphanie GUICHETEAU ayant donné procuration à Monsieur Christophe HAYREAU,
- Monsieur Guillaume CREPEAU, ayant donné procuration à Madame Yolande PINEAU,
- Monsieur David MERLET,
- Monsieur Fabien HERBRETEAU ayant donné procuration à Monsieur Julien BRIEAU.
- Monsieur Frédéric GABORIEAU.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Madame Marie-Thérèse PIVETEAU est élue à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'à la demande de Madame DELAIRE, la délibération « tarifs de l'accueil juniors – modificatif » (point n° 9) est retirée de l'ordre du jour. Le conseil acquiesce à l'unanimité.

Madame le Maire ajoute que la commission d'examen des offres s'est réunie le 15 février dernier pour la conclusion d'un avenant d'un montant de 18 987.50 € HT au marché de l'entreprise SACER pour le réaménagement de l'avenue de la Promenade (enrochement de soutènement de voirie)

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU GARAGE DU DONJON, RUE DE LA RAMÉE, AU BÉNÉFICE DU GROUPEMENT DE DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES DU CANTON DES ESSARTS**

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle le bail à titre précaire du garage du Donjon, rue de la Ramée, au bénéfice du GDEC du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 28 février 2011 inclus et précise que le loyer annuel pour la période ci-dessus s'établit à 995.16 €uros.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Sur la proposition de Monsieur BODET, et suite à l'examen des différentes demandes par le bureau municipal et la commission des finances le 10 février 2010, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

attributaire	montant
Accord musical essartais	15400.00
Amicale des sapeurs-pompiers	<b>Examen ultérieur de la demande</b>
Arse	250.00
Association des amis du vieux château	200.00
Basket Ball essartais	2670.00
Amicale des Écoles publiques	400.00
APEL Notre Dame	400.00
Cantine école privée (surveillance)	21596.96
Cantine école publique (surveillance)	14665.92
C'est pour eux	200.00
Classes de découverte école privée	8131.76
Garderie École privée	1700.00
Sorties pédagogiques école publique	1622.00
Sorties pédagogiques école privée	2255.00
Transports scolaires	1500.00
CCAS	4653.00
Comedia d'Essarts	1000.00
Culture et Loisirs essartais	250.00
Disaster Skate club	200.00
Football club essartais	4110.00
Gva	250.00
Judo Club essartais	2400.00
Les Korrigans	5000.00
Les Palets	400.00
Société de chasse Saint-Hubert	100.00
Tennis club essartais	2500.00
Vélo club essartais	5500.00
<b>total</b>	<b>97 354.64 Euros</b>

Monsieur BODET précise que les demandes formulées par l'Amicale des Sapeurs Pompiers et le Tennis de Table Essartais (tardive en ce qui concerne cette dernière), seront examinées ultérieurement par la commission des finances.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'antenne des Essarts de l'ADPC qui remercie pour la subvention attribuée en 2009 et précise que, compte-tenu d'une bonne situation de trésorerie ne sollicitera pas de subvention en 2010.

Messieurs BODET et RIFFAUD explicitent les critères d'attribution, spécialement ceux permettant de calculer les subventions aux associations sportives – distinction notamment entre les licenciés de + et de – de 18 ans.

Monsieur BODET rappelle également qu'il pourrait y avoir d'autres demandes de subventions notamment en ce qui concerne le futur nouveau Comité des Fêtes.

**REMBOURSEMENT COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE GASTON CHAISSAC DES FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Sur le rapport de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à l'association des parents d'élèves de l'école Gaston Chaissac les montants ci-dessous dont les paiements seront échelonnés mensuellement :

**2<sup>è</sup> trimestre 2009/2010**

**Surveillance élémentaire et maternelle - [(1.33h/jx5 personnes)] - 42 jours dans le trimestre,**

	<b>Salaire brut</b>	<b>charges patronales</b>	<b>total</b>
Intervenant n°1 (1.33h/j)	544.41	79.71	624.12
Intervenant n° 2 (1.33h/j)	544.41	79.71	624.12
Intervenant n° 3 (1.33h/j)	544.41	79.71	624.12
Intervenant n° 4 (1.33h/j)	544.41	79.71	624.12
Intervenant n° 5 (1.33h/j)	544.41	79.71	624.12
			<b>3120.60</b>

**Entretien [(1.17h/j x 1 personne) + (0.66h/j x 1 personne**

	<b>Salaire brut</b>	<b>charges patronales</b>	<b>total</b>
Intervenant (1.17h/j)	478.92	69.64	548.56
Intervenant (0.66h/j)	270.16	37.04	307.20
			<b>855.76</b>

**3<sup>è</sup> trimestre 2009/2010**

**Surveillance élémentaire et maternelle - 44Jours dans le trimestre**

	<b>Salaire brut</b>	<b>charges patronales</b>	<b>total</b>
Intervenant n°1 (1.33h/j)	570.34	83.51	653.85
Intervenant n° 2 (1.33h/j)	570.34	83.51	653.85
Intervenant n° 3 (1.33h/j)	570.34	83.51	653.85
Intervenant n° 4	570.34	83.51	653.85

(1.33h/j)			
Intervenant n° 5 (1.33h/j)	570.34	83.51	653.85
			<b>3269.25</b>

**Entretien [(1.17h/j x 1 personne) + (0.66h/j x 1 personne**

	<b>Salaire brut</b>	<b>charges patronales</b>	<b>total</b>
Intervenant (1.17h/j)	501.72	72.96	574.68
Intervenant (0.66h/j)	283.02	38.80	321.82
			<b>896.50</b>

<b>8142.11</b>
----------------

Total (a)

1<sup>er</sup> trimestre 2010/2011

**Surveillance élémentaire et maternelle - 56 Jours dans le trimestre**

	<b>Salaire brut</b>		<b>charges patronales</b>	<b>total</b>
Intervenant n°1 (1.33h/j)	725.88	106.28	832.16	
Intervenant n° 2 (1.33h/j)	725.88	106.28	832.16	
Intervenant n° 3 (1.33h/j)	725.88	106.28	832.16	
Intervenant n° 4 (1.33h/j)	725.88	106.28	832.16	
Intervenant n°5 (1.33h/j)	725.88	106.28	832.16	
			<b>4160.80</b>	

**Entretien**

	<b>Salaire brut</b>	<b>charges patronales</b>	<b>total</b>
Intervenant (1.17h/j)	638.56	92.86	731.42
Intervenant (0.66h/j)	360.21	49.38	409.59
			<b>1141.01</b>

<b>5301.81</b>
----------------

Total (b)

<b>13443.92</b>
-----------------

Total général (a+b)

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RÉNOVATIONS DE FACADES, TOITURES, ZINGUERIE**

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 700 (sept cents) €uros à Madame Jeanne BILLAUD pour un immeuble sis la Bouguinière qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'urbanisme du 15 décembre 2009.

### **RECLASSEMENTS OBLIGATOIRES – CRÉATION DE POSTES**

Sur le rapport de Madame le Maire, qui lui expose que dans le cadre de la mise en œuvre des accords signés le 25 janvier 2006 par le ministre de la fonction publique et trois organisations syndicales il a été décidé, pour les trois fonctions publiques, que le recrutement en catégorie C après concours s'effectuerait désormais au 2<sup>e</sup> grade des cadres d'emplois doté de l'échelle 4 de rémunération, le 1<sup>er</sup> grade restant dévolu aux recrutements sans concours. Le reclassement sur des grades dotés de l'échelle 4 doit être opéré en 3 tranches annuelles après avis de la commission administrative paritaire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la dernière tranche devant se terminer au plus tard le 31 décembre 2009. Dès l'instant où la collectivité compte plus de trois agents promouvables ce qui est le cas aux Essarts puisque 9 agents l'étaient, la collectivité a l'obligation de scinder en 3 tranches, chacune d'entre elles n'étant pas obligatoirement composée d'agents issus du même cadre d'emplois. Les tranches 2007 et 2008 ont été composées comme suit :

Tranche 2007 : 3 adjoints techniques territoriaux de 2<sup>e</sup> classe

Tranche 2008 : 1 ATSEM et 2 auxiliaires de puériculture

La tranche 2009 qui n'a comporté qu'une auxiliaire de puériculture aurait dû en comporter 3, (l'une était déjà en poste, les deux autres étant arrivées aux Essarts postérieurement à la délibération du 15 novembre 2007)

En conséquence il y a lieu de régulariser la tranche 2009 en créant deux postes d'auxiliaires de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe – Échelle 4 – à temps complet :

Le conseil municipal, à l'unanimité, régularise la tranche 2009 en créant deux postes d'auxiliaires de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe – Échelle 4 à temps complet et charge Madame le Maire d'effectuer les mesures de publicité réglementaire.

Madame DELAIRE informe le conseil municipal de l'arrivée au multi accueil de Marina VAIRON, nouvelle auxiliaire de puériculture venant de Charente-Maritime qui prendra ses fonctions le 8 mars.

Madame Le Maire ajoute qu'une nouvelle urbaniste, Ingénieur Paysagiste, arrivera alentour du 15 mars.

### **MODIFICATION DE LA LISTE DES DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ESSARTS**

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Ganaëlle BONNEAU-CHAUVIÈRE, et que Monsieur RIFFAUD est candidat, le conseil municipal, à bulletins secrets et à la majorité absolue désigne Monsieur Freddy RIFFAUD.

Le vote a donné les résultats suivants :

**VOTANTS : 23**

**POUR : 23**

**CONTRE : néant**

**ABSTENTIONS : néant**

### **MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE JUMELAGE DU CANTON DES ESSARTS**

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Ganaëlle BONNEAU-CHAUVIÈRE, le conseil municipal, après que Madame Le Maire ait proposé de désigner Monsieur Frédéric GABORIEAU qui assiste régulièrement aux réunions, le conseil municipal, à bulletins secrets et à la majorité absolue désigne Monsieur Frédéric GABORIEAU.

Le vote a donné les résultats suivants :

**VOTANTS : 23**

**POUR : 23**

**CONTRE : néant**

**ABSTENTIONS : néant**

### MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION ET DE LA COMPOSITION DE DIFFÉRENTES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Ganaëlle BONNEAU-CHAUVIÈRE et Monsieur Jean-Yves DURAND, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie ainsi qu'il suit la dénomination de deux commissions :

- « communication-affaires scolaires » devient « affaires scolaires »,
- « Culture et Patrimoine » devient « Culture, Communication et Patrimoine »,
- Sur proposition de Madame le Maire,

Considérant que :

- Madame Stéphanie GUICHETEAU a préalablement déclaré sa candidature pour faire partie de la commission Affaires Scolaires,
- Monsieur Frédéric ALTARE est candidat pour faire partie des commissions Économie-Finances et Sports,
- Madame Marie-Madeleine REMAUD est candidate pour faire partie de la commission Emploi-Solidarité,
- Madame Anne-Marie BONNIN est candidate pour faire partie de la commission Enfance-Jeunesse,
- Madame Marie-Thérèse PIVETEAU est candidate pour faire partie de la commission Affaires Scolaires,
- Madame Marie-Hélène SIRET est candidate pour faire partie de la commission Culture-communication et Patrimoine,

Modifie comme suit la composition des commissions suivantes :Affaires scolaires, Culture, Communication et Patrimoine, Économie-Finances, Emploi-solidarité, Enfance-jeunesse, Sports, et rectifie la Vice-présidence de la commission urbanisme attribuée à Frédéric ALTARE depuis que Jean-Claude LANDAIS a quitté ses fonctions d'Adjoint :

<i>composition</i>	<i>Economie-finances</i>	<i>Emploi-solidarité</i>	<i>Enfance-jeunesse</i>	<i>affaires scolaires</i>	<i>sports</i>	<i>urbanisme</i>	<i>Environnement-cadre de vie</i>	<i>Culture/communication et patrimoine</i>	<i>Foires et marchés</i>
<b>Vice-président</b>	<b>Alain BODET</b>	<b>Marie-Hélène SIRET</b>	<b>Isabelle DELAIRE</b>	<b>André MORTEAU</b>	<b>Freddy RIFFAUD</b>	<b>Frédéric ALTARE</b>	<b>Alain BODET</b>	<b>André MORTEAU</b>	
membres	André MORTEAU	Isabelle DELAIRE	André MORTEAU	<b>Stéphanie GUICHETEAU</b>	Nathalie BODET	Alain BODET	Isabelle DELAIRE	<b>Marie-Hélène SIRET</b>	
	Marie-Hélène SIRET	<b>Marie-Madeleine REMAUD</b>	Christophe HAYREAU	<b>Marie-Thérèse PIVETEAU</b>	Isabelle DELAIRE	Julien BRIEAU	Nathalie BODET	Frédéric GABORIEAU	
	Isabelle DELAIRE	Stéphanie GUICHETEAU	Bernadette CROISÉ	Bernadette CROISÉ	Frédéric GABORIEAU	David MERLET	Yvonne-Marie VERDEAU	Bernadette CROISÉ	Jean-Claude LANDAIS
	Jean-Claude LANDAIS	Marie-Thérèse PIVETEAU	<b>Anne-Marie BONNIN</b>	Christophe HAYREAU	Jean-Claude LANDAIS	Jean-Claude LANDAIS	Julien BRIEAU	Yvonne-Marie VERDEAU	
	Freddy RIFFAUD	Marie-Odile BEVILLON	Christelle LIMOUZIN	Isabelle DELAIRE	<b>Frédéric ALTARE</b>	Anthony GUERIN	Guillaume CREPEAU	Christelle LIMOUZIN	
	<b>Frédéric ALTARE</b>	Yvonne-Marie VERDEAU	Séverine BARRAUD	Christelle LIMOUZIN	Stéphanie GUICHETEAU	Anne Marie BONNIN	Stéphanie GUICHETEAU	David MERLET	
	Julien BRIEAU	Christophe HAYREAU	Marie-Thérèse PIVETEAU	Anne Marie BONNIN	/	Guillaume CREPEAU	/	Marie-Odile BEVILLON	
	Christophe	Séverine		Freddy		Fabien			

	HAYREAUD	BARRAUD		RIFFAUD		HERBRETEAU		
--	----------	---------	--	---------	--	------------	--	--

### **FESTI COOK N'LOOK**

Sur la proposition de Madame DELAIRE, le conseil municipal, à l'unanimité, détermine à 65€/jeune/séjour, la participation à acquitter par les familles qui inscriront leurs jeunes au projet FESTI COOK N'LOOK du 12 au 15 avril 2010. La participation de la CAF sera de 6€/enfant allocataire/jour.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe que :

- La Gaule essartaise invite les membres du conseil au verre de l'amitié le 6 mars à midi à l'étang de la Rabretière pour l'ouverture au carnassier,
- Compte-tenu des travaux en cours, la circulation avenue de la Promenade devra être temporairement interdite,
- La commission d'accessibilité se réunira en mairie les 23 et 24 mars à 14 heures
- Marie-Thérèse PIVETEAU est la référente de la commune pour solidarité transports dont la première réunion est fixée le 1<sup>er</sup> mars. Aux Essarts il y a deux chauffeurs bénévoles.

Madame le Maire déplore que la relation par le journal de la démission pour raisons personnelles et professionnelles de deux conseillers municipaux, annoncée lors du dernier conseil municipal de janvier 2010 ait été lacunaire. Le correspondant local du journal, présent dans la salle répond que ce n'est pas son texte qui est paru et qu'il a été modifié par la rédaction du quotidien.

Monsieur MORTEAU rappelle la réunion du 2 mars pour constituer un nouveau Comité des Fêtes.

Madame SIRET informe que :

- Mission Locale emménage la semaine prochaine dans l'Espace Charles Madras et que toutes les autres associations occupantes sont d'ores et déjà installées.
- L'inauguration de ce nouveau bâtiment est, sous toutes réserves, prévue le 7 mai prochain.

puis rappelle à ses collègues qu'ils doivent s'inscrire auprès d'elle pour les permanences électorales des 14 et 21 mars à l'occasion des élections régionales.

Monsieur RIFFAUD rappelle que la visite des terrains de football synthétiques de Saint-Fulgent et des Herbiers est prévue le 6 mars – rendez-vous en mairie à 9 heures.

Madame DELAIRE regrette que le camp prévu en Italie l'été prochain ne puisse pas être organisé car tous les campings pressentis sont déjà complets. Ce camp est remis à 2011 avec d'ores et déjà une réservation de camping. Cette année l'accueil junior organisera donc un camp en France (Arcachon probablement). Élodie MENGARD, animatrice du SMEJE passe son diplôme de surveillant de baignade.

Elle ajoute que l'inauguration des Sani-chiens, action menée par le Conseil municipal des jeunes, (8 emplacements – stade- parc du Manoir – cimetières - ) aura lieu le 27 mars et note que Madame le Maire en souhaite un supplémentaire passage Aristide Batiot.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.